



Souriez vous êtes filmés-es...

Août 2016, des caméras ont été installées à l'atelier et au garage municipal. Elles sont visibles.

Est ce que c'est légal de filmer un lieu de travail ?

Oui, pour certaines raisons mais sous conditions, pour protéger les biens et les personnes.

Pour les raisons : Dans le cas de l'atelier, nous attendons les suites des plaintes pour les vols de matériel qui ont justifié de telles mesures. Nous attendons les résultats de l'enquête.

Quelles conditions ?

Afficher clairement comme information : de l'existence du dispositif, du nom de son responsable, de la procédure à suivre pour demander l'accès aux enregistrements visuels les concernant.

Seules les personnes habilitées et dans le cadre de leurs fonctions peuvent visionner les images enregistrées (par exemple : le responsable de la sécurité de l'organisme). Ces personnes doivent être particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance.

La conservation des images ne doit pas excéder un mois.

Les instances représentatives du personnel doivent être informées et consultées avant toute décision d'installer des caméras

Est-ce que la procédure a été suivie ? Chacun-e pourra vérifier en cas de litige.

Source : site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/_videosurveillance_au_travail.pdf

Où est le guide ?

Pour nos collègues qui tirent leur révérence au monde du travail, en particulier celles et ceux qui ont partagés-es leur temps professionnel entre le privé et le public.

Un guide annuel qui permettrait aux demandeuses et demandeurs au départ à la retraite de connaître les formalités à remplir.

Pour faciliter la prise en charge par le service du personnel missionné pour ces dossiers.

Mais qu'est-ce que c'est que ce cirque ?

A l'heure de la plus grande crise budgétaire connue par la Ville de Montreuil...justifiant la suppression de nos acquis sociaux et le manque de moyens humains pour rendre un service public de qualité...la municipalité décide d'offrir 20 000 places du cirque PINDER aux petit-e-s montreuillois-e-s (enfant + accompagnateur).

Bien que l'effort fait en direction de la population soit tout à fait louable, nous nous questionnons, toutefois, sur le choix du cirque :

Sachant que Montreuil n'accueille plus de cirque possédant des animaux, pour des raisons visant la protection animale.

Pinder se serait-il délesté de la ménagerie qui fait sa réputation ?

Les convictions de défense de la cause animale, au sein des cirques, se limitent-elles à nos frontières et/ou au nom médiatique de l'entreprise circassienne ?

C'est la loi...

Aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la rémunération, la formation, l'évaluation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération :

- 1° Le fait qu'il ait subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement moral visés au premier alinéa ;
- 2° Le fait qu'il ait exercé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces agissements ;
- 3° Ou bien le fait qu'il ait témoigné de tels agissements ou qu'il les ait relatés.

Est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou ayant enjoint de procéder aux agissements de harcèlement moral définis dans le cadre de la loi.

Encore faut-il le prouver...

Seul un jugement administratif ou pénal établit le harcèlement après examen des preuves fournies par les deux parties en opposition.

Est pris en compte : témoignages, échanges de courriers ou de mails, documents médicaux, notations, etc...

Pourquoi ne faut il pas se taire ?

Parce qu'en dehors du droit, pénal, constitutionnel, du travail... il y a le droit élémentaire humain à la dignité.

Nous appelons toutes victimes ou témoins à dénoncer ce genre d'agissement au sein de notre collectivité. Si, cela devait être....

Auprès de qui ?

Pour préconiser le dialogue, en premier la hiérarchie, ensuite le CHSCT, les syndicats, le Tribunal Administratif (TA), etc...

Ne restez pas seul(e), ni victime, ni témoin...

Si le silence est d'or... il n'apporte que richesse à celles et ceux qui profitent qu'il n'y ait pas d'écho...

Droit à la protection

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, article 11

Les fonctionnaires et les agents non titulaires ont droit à une protection et le cas échéant à une réparation lorsqu'ils ont fait l'objet, à l'occasion de leurs fonctions, de menaces, d'outrages, de voies de fait, d'injures ou de diffamations.

Ils ont droit à une protection, dans certaines circonstances, en cas de poursuites pénales et civiles engagées par un tiers pour faute de service.

La protection fonctionnelle concerne les fonctions exercées par tous les agents publics, qu'ils soient fonctionnaires, stagiaires, ou agents non titulaires.

Une fois est déjà de trop et sanctionnable... les propos racistes, sexistes et homophobes répétés peuvent être qualifiés de harcèlement moral.

Source du net : <http://www.fonction-publique.gouv.fr> , <http://www.village-justice.com> , <https://www.legifrance.gouv.fr>

Bonne année !!!

Mardi 17 Janvier 2017, conférence des cadres.

Introduite par M. le D.G.S, la conférence des cadres revient sur la trajectoire prise par la municipalité qui a été celle du redressement. Elle aura exigée : « une haute conscience professionnelle et une solidarité à toutes épreuves »... Toutefois, M. le D.G.S, sous couvert de M. le Maire, nous appelle au calme pour cette nouvelle année. La tempête est passée, laissant des séquelles et du ressentiment. On nous demande de faire table rase du passé...pas facile.

M. le Maire fait le bilan de cette année. Les efforts commencent à payer et les réorganisations de service vont bon train...

« Pour changer ce qui doit l'être, il faut être lucide [...] il faut avoir la notion du vrai »

Agents, agentes de terrain, qui mieux que nous avons cette notion du vrai ? Et pourtant. Si les réorganisations favorisent la création de plus en plus de poste d'encadrement (directeur-ice-s, chef-fe-s de service...), c'est au prix de la baisse des effectifs des agent-e-s de catégorie C.

Notre réalité est celle-ci. Et c'est avec une grande lucidité que nous faisons le constat du manque de moyens humains et de la dégradation de nos conditions de travail.

« Les efforts ont été partagés, de haut en bas et de bas en haut »

Au risque d'être taxé de cynisme, l'effort est nettement plus conséquent pour « le bas ». La suppression de la prime d'installation, des congés de pré-retraite et de la possibilité d'emmener ses enfants en vacances grâce au C.O.S...qu'elle classe sociale a été la plus impactée par les efforts demandés ?

Réorganisations, une nouvelle fois, peu d'agents de terrain se retrouvent dans les restitutions des temps de concertation. Et ce n'est pas faute d'y avoir participé...Patience...

« L'intelligence n'est pas un phénomène individuel »

M. le Maire a raison !!! Ainsi, il nous dit que le reste du mandat sera attaché à travailler sur un système moins vertical, nous devons approfondir la communication entre le terrain, les cadres et les élus, se reconnecter avec les services techniques. Il souhaite que l'administration laisse plus de place à l'initiative, à la responsabilité et reconnait notre droit à l'erreur et à la critique. Il ajoute qu'il est important de se former tout au long de sa vie professionnelle, que nous devons nous en donner les moyens.

C'est beau...et on a envie d'y croire... Mais voilà, notre bilan 2016 est un peu différent : une année de lutte récompensée par le mépris d'une municipalité qui prône ce que nous avons réclamé jusqu'ici.

A la formation également...puisque cette année des agent-e-s s'y sont vu refuser l'accès faute de remplaçants...

Pour ces raisons, les nouvelles promesses d'un avenir meilleur nous laisse dubitatif, car si les chiffres vont mieux, c'est l'inverse qui se produit pour les agent-e-s.

Un temps d'échange a suivi l'intervention de M. le Maire :

- A la question posée sur l'équité et l'égalité de traitement au sein des réorganisations que nous remettons en doute, il nous répond que les décisions lui appartiennent et qu'elles étaient nécessaires. Toutefois il ne ferme pas la porte à d'éventuelles corrections...nous prenons note.

- A la question d'assurer des remplacements sur les postes de catégorie C, les contraintes budgétaires étant plus favorables, il nous répond que sortir la tête de l'eau ne signifie pas l'opulence. Il ne se prononce pas avant d'avoir identifié les besoins réels.

- Une question est lancée sur le télé-travail...après y avoir répondu (positif s'il est cadré et organisé), M. le Maire nous confie qu'être multi-tâche est illusoire. Téléphone, mails, dossiers traités en même temps...Pour effectuer correctement ses tâches, il faut les traiter une à la fois...

Et le parallèle se crée aussitôt dans nos esprits...avec la mutualisation des postes administratifs obligeant les agent-e-s à assurer des missions diverses et variées, sans accompagnement de formation. Agent-e-s des services techniques assurant plusieurs postes pour palier les congés maternités, arrêts maladie, mobilités ou départs en retraite.

M. le Maire nous invite à réfléchir au fait que notre surcharge de travail serait, peut être, lié à un problème d'organisation...ce n'est qu'une hypothèse, nous dit-il.

M. le Maire vise un service public de qualité au service des Montreuilloises et Montreuillois, M. le D.G.S parle d'excellence... **Nous n'avons plus rien à prouver en la matière, nous savons faire l'excellence, si tant est qu'on mette à notre disposition les moyens nécessaires.**

« Nous ne devons pas accepter l'inacceptable, et ce, de tout point de vue » (Patrice Bessac)

Tant que l'inacceptable existera à Montreuil, NOUS LUTTERONS CONTRE !

CONCERT DE SOUTIEN À LA CNT

*Face au pouvoir patronal
établissons un rapport de force collectif !*

Puños Arriba
(salsa - rebelde)

Assoiffés
(ska - rock)



Bar, restauration,
tables de presse

33, rue des Vignoles - Paris XX^e
métro Avron - Buzenval

**Concert à la CNT vendredi 27 janvier à 19h
à prix libre.**

Venez écouter de la salsa rebelle avec Puños arriba et du ska-rock avec les Assoiffés !

Cette soirée sera l'occasion de se rencontrer pour échanger sur les actions du syndicat organisateur, Etpreci 75 (Employés et travailleurs précaires du commerce et de l'industrie de Paris) et de **nous soutenir en renforçant notre trésorerie mise à mal par les luttes passées, procès suite au mouvement contre la loi El Khomri, les luttes présentes, procès aux prud'hommes, et les luttes à venir**, car nous continuerons la lutte sans concession.

En effet fonctionnant sans permanent, sans subvention et en autogestion, la Confédération nationale du travail ne peut compter que sur son action directe et le soutien de ses adhérent.e.s et sympathisant.e.s.

La CNT, la confédération anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire !

Alors bienvenue chez nous au 33 rue des Vignoles, 75020 Paris (M^o Buzenval) le vendredi 27 janvier, à 19h.



33, rue des vignoles, 75020 Paris

Mail : cnt@cnt-f.org

www.cnt-f.org

Joindre la section de la ville de
Montreuil :

cnt.montreuil.territo@gmail.com

En attendant d'avoir un local sur Montreuil



Si, vous devez jeter ce document... une poubelle est adéquate, par respect pour les collègues qui en ramassent déjà assez.